

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juillet 2014

L'an deux mil quatorze le huit du mois de juillet le conseil municipal de la Commune de LA PACAUDIERE, dûment convoqué, s'est réuni en session extraordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Georges DRU Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Date de convocation du conseil municipal : 01 juillet 2014

Présents : Mrs DRU Georges - GACON Thierry - Mme JONIER Michelle - M. GEORGES Bruno - Mme PAPON Isabelle - M. PIQUET Denis - Mme ROLLET Aurélie - Mrs TAMIN Yves - SAYROUX Frédéric - GROULARD Cyril - Mmes FOND Pascale - CLAIRE Marina - ROTA Chantal.

Absents excusés : Mme LAUR - M. BAILLON

Secrétaire de séance : Madame Isabelle PAPON

1 - RAPPORTS ANNUELS 2013 SUR L'EAU et L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Monsieur le Maire présente ces différents rapports de l'année 2013 et leurs tarifications. Il rappelle au conseil municipal qu'ils sont consultables en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat. Il précise également que l'assainissement collectif est géré par la Roannaise de l'Eau depuis le 1^{er} avril 2013.

2 - DROIT DE PREEMPTION

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal trois demandes concernant l'exercice du droit de préemption sur trois immeubles en vente actuellement (route de Crozet et route de Lyon). Après examen de ces demandes, le conseil municipal décide de ne pas exercer son droit de préemption sur les immeubles concernés.

3- DELEGATION AU MAIRE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de donner délégation à Monsieur le Maire, pendant toute la durée de son mandat, pour exercer au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme. Au titre de cette délégation, le maire pourra exercer le droit de préemption urbain sur les zones urbaines U et AU. Il prend acte que le maire rendra compte à chaque réunion de conseil municipal de l'exercice de cette délégation.

4 - DEMANDE SUBVENTION CAISSE SOLIDARITE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il serait nécessaire de réaliser des travaux d'isolation dans les combles de l'ancienne mairie ainsi que des travaux de plomberie dans le local communal sis à la gare et mis à disposition gracieusement à la société de boules.

Des devis estimatifs sont présentés. Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est possible de solliciter une subvention au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité afin de réaliser ces travaux.

Après délibération, le conseil municipal approuve les devis concernant la réalisation des travaux énoncés ci-dessus et sollicite auprès du Conseil Général une subvention au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité.

5 - AVENANTS ROUTE DU CROZET

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commission d'appel d'offres s'est réunie le 8 juillet afin d'examiner les avenants au marché pour les lots : N°1 - Terrassements - VRD
N°3 - travaux de maçonnerie.

Ces avenants font suite à des travaux en plus-value nécessaires à la bonne exécution du projet. Il soumet ces avenants au conseil municipal.

Après examen des avenants proposés le conseil municipal à l'unanimité :

Vu l'avis favorable de la commission d'appel d'offres du 8 juillet :

- approuve les avenants proposés pour les lots 1 et 3,
- autorise Monsieur le Maire à signer ces avenants,
- dit que les crédits sont inscrits au budget - article 2315.254

6 - CHAUFFAGE E.R.A.

Suite à la consultation lancée pour les travaux de rénovation de la chaufferie, salle d'animation, le conseil municipal opte pour l'offre de l'entreprise CHARRONDIERE à LA PACAUDIERE. Ces travaux devraient commencer le 1^{er} septembre 2014.

Monsieur le Maire informe également le conseil municipal qu'il est prévu de refaire le SAS d'entrée existant de cette salle courant septembre. Des devis seront aussi sollicités pour le remplacement éventuel de la sonorisation.

7 - RYTHMES SCOLAIRES

Suite à la réforme des rythmes scolaires, un bilan est fait sur les activités périscolaires qui seront organisées à la rentrée. Un questionnaire a été adressé à toutes les familles afin de connaître le nombre d'enfants intéressés par ces activités.

8 - RESTAURANT SCOLAIRE

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les tarifs à la prochaine rentrée scolaire.
Forfait mensuel : 46€ - repas occasionnel : 4€.

9 - QUESTIONS DIVERSES

Il est décidé de remplacer les photocopieurs de l'école et de la mairie. Des propositions ont été reçues et seront examinées.

Madame Michelle JONIER est désignée pour siéger au sein du collège des territoires.

La commune de LA PACAUDIERE percevra la somme de 12.572€ au titre du fonds national de péréquation (FPIC)

Service commun pour l'ingénierie en matière de voirie : En raison du retrait de l'Etat en matière d'Aide technique de l'Etat pour des raisons de solidarité et d'aménagement du territoire (ATESAT), Monsieur le Maire rappelle que Roannais agglomération avait engagé la mise en place d'une ingénierie en matière de voirie pour ses communes membres.

Le Conseil Général de la Loire disposant en interne de l'expertise technique en matière de voirie met en place une démarche similaire à destination des communes du département.

Monsieur le Maire demande donc au conseil municipal, afin de ne pas voir plusieurs acteurs publics intervenir sur une même thématique en matière d'assistance auprès des communes, de résilier la convention de service commun pour l'ingénierie en matière de voirie avec Roannais agglomération signée le 10 mars 2014.

Accepté à l'unanimité par le Conseil Municipal.

Il est précisé que cette résiliation intervient d'un commun accord avec Roannais agglomération et fait l'objet de délibérations concordantes.

Il est décidé d'adhérer à l'association sécurité RN7 pour l'année 2014.

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Madame le Docteur DAMIAN l'informant qu'elle souhaite mettre fin au bail de location du cabinet médical au 15 juillet prochain, suivant accord amiable entre les deux parties.

Après examen de cette demande, le conseil municipal, bien que regrettant la décision de Madame le Docteur DAMIAN de quitter la commune de LA PACAUDIERE, et vu qu'un successeur est attendu au 1^{er} août 2014 :

- Accepte de mettre fin, par entente amiable et à titre tout à fait exceptionnel, au bail à loyer consenti à Madame DAMIAN pour le cabinet médical à compter du 15 juillet 2014,
- Dit par conséquent que le loyer pour le mois de juillet 2014 sera calculé sur quinze jours.

Monsieur le Maire présente ensuite un projet de bail concernant le nouveau médecin désirant louer à compter du 1^{er} août 2014 le local du cabinet médical. Une exonération de loyer est proposée pendant la première année.

Après examen et échanges de vue, le conseil municipal :

- approuve le bail à loyer de Madame le Docteur BOGDAN-LUPULESCU à compter du 1^{er} août 2014,
- décide une exonération du loyer charges comprises, pendant la première année.

Il est également soumis au conseil municipal un bail de location pour le logement et garage sis Route de Lyon, à Madame le Docteur BOGDAN-LUPULESCU, à compter du 1^{er} août 2014 avec une exonération de trois mois du loyer charges comprises. Accepté à l'unanimité par le conseil municipal.

Monsieur le Maire donne connaissance d'un courrier de l'association des maires de France concernant l'action menée par cette association pour alerter les pouvoirs publics sur la baisse des dotations de l'Etat. Une motion de soutien est jointe à ce courrier et soumise au conseil municipal.

Après délibération, le conseil municipal décide de soutenir l'action des maires de France en prenant une motion de soutien portant sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat.

Il est communiqué les remerciements de l'association solidarité du canton de LA PACAUDIERE pour la subvention exceptionnelle qui leur a été allouée, ainsi que les remerciements de la bibliothèque du Petit Louvre pour l'aide apportée à la mise en place de la signalisation et des donateurs de Sang pour l'aide lors de la collecte de sang du 27 juin.